



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2^{ème} réunion de 2024

Séance du 20 juin 2024

Délibération

PV n° 11

Objet : Plan d'acquisition de moniteurs multiparamétriques avec capacités à télétransmissions et demande de financement FEDER

Date de convocation :
7 juin 2024

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 17 heures 30,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

- **Membres de droit**

Membre présent : 0

- **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 12

Mesdames Sylviane BETTINGER, Angélique GUILLEMINOT.

Messieurs Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Arnaud MAGLOIRE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Membres absents excusés non représentés : 10

Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Arlette MASSIN, Sonia MEIRHAEGHE, Agnès MIGNOT, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.

Messieurs Bruno BAUDOUX, Philippe BORDE, Philippe DALLEMAGNE, Didier LEPRINCE.

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Cne Nicolas RUINET, Adc Rudy GUBLIN.

Membres représentants présents : Col Maxime KOCH, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, Sch Benoit LENGRENE, Mme Céline HEITZMANN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Contexte du projet

Actuellement, le SDIS de l'Aube possède 24 moniteurs multiparamétriques dotés de capacités de télétransmission de données vers le SAMU afin d'optimiser la prise en charge pré-hospitalière des victimes.

Objectifs du projet

L'acquisition de **21 moniteurs multiparamétriques** sur la période 2025-2027 permettrait l'équipement de l'ensemble des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) du département, cette harmonisation devant induire des économies en termes de consommables.

A terme, l'ensemble des sapeurs-pompiers pourront, sous réserve d'une formation adaptée, réaliser et transmettre, sur le lieu de prise en charge de la victime, un électrocardiogramme au médecin régulateur du SAMU. Grâce à cela, ce dernier pourra affiner son diagnostic et déceler les signes de gravité.

Après analyse des éléments télétransmis, le médecin régulateur du SAMU pourra décider plus rapidement de la meilleure prise en charge de la victime en l'adressant, le cas échéant, vers le service adapté au traitement de sa pathologie sans passer par le service des urgences.

Le transport des victimes vers des structures de soins de proximité serait de nature à permettre aux sapeurs-pompiers de réduire leurs délais de route et d'intervention.

Coût total du projet

Pour permettre l'équipement de chacun des VSAV du département non encore pourvus de ce type d'appareil, il est nécessaire d'acquérir 21 appareils.

Leur coût unitaire étant, pour l'année 2024, de 12 160 € hors taxes, le coût total de l'opération serait de 263 200 €.

Calendrier de l'opération

Les acquisitions seraient étalées sur une période de trois ans (2025 à 2027).

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'opération serait le suivant :

	2025	2026	2027	TOTAL
Nombre d'appareils	7	7	7	21
Coût unitaire HT	12 160 €	12 530 €	12 910 €	
Montant total HT	85 120 €	87 710 €	90 370 €	263 200 €

Le plan prévisionnel de financement de l'opération peut être ainsi présenté :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Origine	Montant	Taux
Achat de 21 moniteurs multiparamétriques	263 200 €	Contributions publiques		
		FEDER	157 920 €	60%
		Autofinancement SDIS	105 280 €	40%
		Contributions privées		
Total dépenses	263 200 €	Total recettes	263 200 €	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

VALIDE le projet et le plan de financement présentés ci-dessus ;

AUTORISE le Président à demander une subvention d'un montant de 157 920 € au titre du FEDER 2021-2027 ;

DONNE POUVOIR au Président pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait le

28 JUIN 2024

Votes pour : 12

Mesdames Sylviane BETTINGER, Angélique GUILLEMINOT.

Messieurs Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Arnaud MAGLOIRE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY